



Baisse de la TVA dans l'HORECA : analyse économique des promesses du secteur

par Philippe DEFEYT - juin 2010

INTRODUCTION

Sur base des quelques indicateurs conjoncturels dont on dispose, ce début d'année 2010 ne semble pas très favorable pour le secteur HORECA :

- l'emploi total serait en léger recul¹ ;
- le chômage est lui en hausse.

Secteur de l'HORECA : Indicateurs conjoncturels

	2009/I	2009/II	2009/III	2009/IV	2010/I
Indice des personnes occupées (2005=100)	101,4	103,7	102,6	101,4	101,1
Nombre de faillites	473	448	346	466	472
Nombre de faillites (à un an d'écart)	+56	+53	+31	+23	-1
Emploi salarié (nombre de travailleurs)	106.092	109.330	107.608	-	-
Emploi salarié (à un an d'écart)	-1.201	-602	-286	-	-
Volume de travail (à un an d'écart)	-2,7%	-1,8%	-2,2%	-	-
Employeurs (à un an d'écart)	-195	-15	-17	-	-
Nombre de chômeurs (en absolu)	26.031	25.811	26.836	27.035	28.107
Nombre de chômeurs (à un an d'écart)	+1.117	+2.235	+2.579	+2.622	+2.076
Indice des prix (à un an d'écart)	+4,4%	+3,9%	+3,3%	+2,5%	+2,3%

Sources : Belgostat, INS, ONNS - **Calculs** : IDD

Ce tableau de bord conjoncturel indique aussi que

- mesurée à un d'écart, la situation se dégrade de moins en moins au cours des cinq trimestres écoulés, à l'exception des heures travaillées ;
- le secteur a absorbé (en partie) le choc de la crise en réduisant le temps de travail plus que l'emploi salarié.

Il est évident que c'est seulement depuis la fin 2009 que le secteur HORECA semble, à l'instar d'autres secteurs, émerger de la crise. Il est donc trop tôt pour voir si le secteur saura respecter ses promesses d'augmenter l'emploi et de commencer à assainir le secteur. Mais on peut donner quelques points de repère qui mettent en perspective ces promesses.

¹ Les chiffres pour le premier trimestre 2010 sont provisoires. L'indice du nombre de salariés est basé sur les chiffres de l'ONSS. L'indice du nombre de personnes occupées est basé sur les chiffres de l'ONSS et de l'INASTI (l'INASTI contient les indépendants et les personnes aidantes qui ne sont pas déclarées à l'ONSS).

Baisse de la TVA dans l'HORECA – le contexte et les promesses

Comme dans d'autres pays, le secteur HORECA en Belgique est demandeur depuis longtemps d'une baisse de la TVA. Après de longs atermoiements, l'Union européenne a ouvert cette possibilité en mars 2010² aux Etats membres qui le souhaitent.

La France a baissé le taux de TVA de 19,6 à 5,5% dès le 1er juillet 2009.

Alors qu'au départ le secteur et le Ministre des finances Didier Reynders étaient favorables à une baisse de 21 à 6%, le gouvernement décidait le 13 novembre 2009 d'abaisser la TVA à 12% pour les services de restaurant et de restauration, à l'exclusion de la fourniture de boissons³.

Le coût brut (à savoir sans effet de retour) de cette mesure a été estimée à 292 millions par le Ministre des finances sans qu'on ne dispose, semble-t-il, d'un document officiel détaillant cette estimation⁴.

La baisse de la TVA à 12% a été accompagnée de promesses du secteur (augmentation de l'emploi – + 6.000 – et début d'assainissement des pratiques frauduleuses), le secteur comme le Ministre des finances précisant qu'il faudrait une réduction des taux à 6% pour bénéficier en plus de réductions des prix et d'une baisse significative du noir.

Cette mesure sera évaluée en octobre 2010 pour voir si elle est prolongée (ce qui semble évident pour beaucoup) et, le cas échéant, on prendra la décision de baisser le taux à 6%.

Pour ce qui est de l'évaluation, c'est le vide quasi sidéral :

- quelles sont exactement les promesses du secteur ?
- quelle est la période ou la date de référence ?
- l'augmentation de l'emploi promise concerne-t-elle l'emploi total ou le seul emploi salarié ?
- s'agit-il d'emplois "équivalents" (même temps de travail moyen, mêmes recettes versées aux pouvoirs publics...) à ceux d'aujourd'hui ou se contentera-t-on de comptabiliser les nouveaux emplois ou déclarations d'emplois (en net), indépendamment de leur temps de travail et/ou de leur taux de subsidiation ?
- qui fera cette évaluation ?
- et sur quelles bases statistiques dès lors que l'on connaît les retards dans la production et/ou la publication des statistiques : 6 mois environ de retard pour l'emploi ONSS (3 mois pour les estimations rapides), plus d'un an pour le CA selon la TVA... ?
- quelle sera la méthodologie pour mesurer et donc distinguer les uns des autres les impacts des différentes évolutions attendues (création et blanchiment d'activités, création et blanchiment d'emplois, impacts des mesures et effets de la reprise économique) ?

On sait seulement que le Ministre des finances a déjà déclaré ceci : « *Si au bout d'un an la moitié des emplois promis sont créés, on pourra dire que le système est très rentable et descendre la TVA à 6%.* »

Note méthodologique : *On ne dispose pas de statistiques qui permettent d'isoler le secteur directement concerné par la baisse de la TVA de 21 à 12%. Ceci dit, de facto, beaucoup d'établissements en profitent, qu'ils soient ou non spécialisés dans la restauration.*

PRESENTATION DU SECTEUR HORECA

On peut commencer par donner une vue d'ensemble du secteur pour 2008 (données statistiques officielles) et pour 2009 (estimations).

Le tableau ci-dessous confirme ce que l'on sait par ailleurs :

- l'HORECA est un secteur *labor-intensive* ;
- la proportion de temps partiel y est plus élevée ;

² Conseil européen des finances du 10 mars 2010.

³ Décision officialisée par l'Arrêté royal du 9 décembre 2009 modifiant l'arrêté royal n° 20, du 20 juillet 1970, fixant les taux de la taxe sur la valeur ajoutée et déterminant la répartition des biens et services selon ces taux.

⁴ On ne sait pas, par exemple, pour quelle année cette estimation est faite.

- le salaire moyen est moindre.

Secteur de l'HORECA : quelques indicateurs économiques

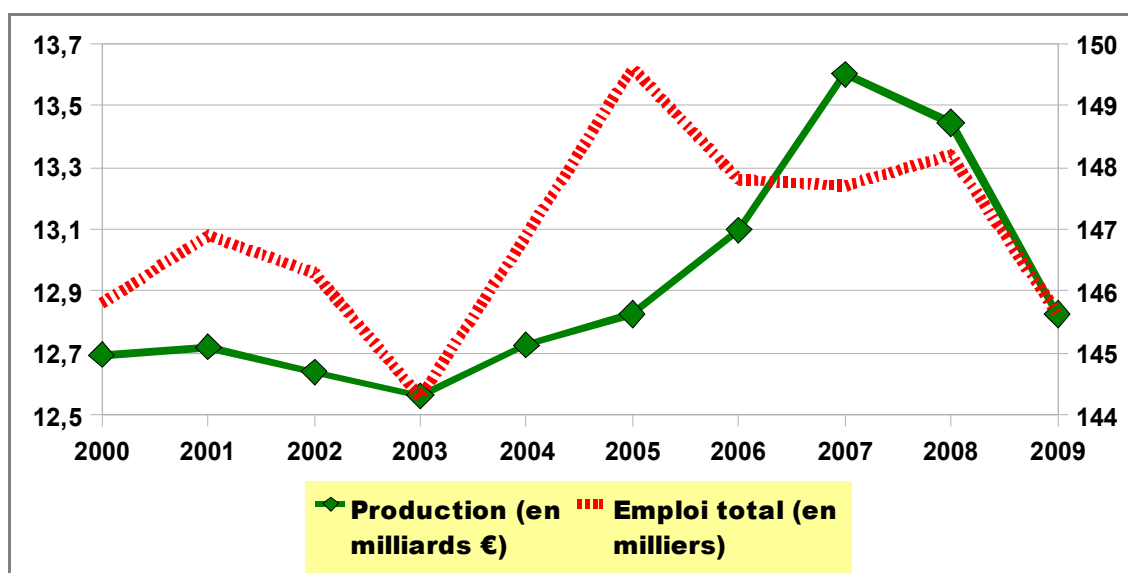
	2008	2009 (e)
Production (définition CN) – milliards € (en % de la production totale)	13,0 (1,8%)	12,6 -
Emploi total (en milliers) (en % de l'emploi total)	148,2 (3,3%)	145,6 (3,3%)
dont salariés	109,2	108,6
dont indépendants	39,0	37,0
Masse salariale – milliards €	2,8	2,8
Coût salarial annuel moyen (par tête) - €	25.900	26.000
Coût salarial par heure - € (en % du coût salarial moyen)	23,1 (71%)	23,6 -
Temps de travail moyen des salariés (heures par an) (en % de la moyenne générale)	1.122 78%	1.104 -
Investissements – millions €	1.194	-

Source : Belgostat (CN) - Calculs et estimations : IDD

Par ailleurs, le graphique suivant indique que

- l'activité (telle que mesurée par la Comptabilité nationale – estimation aux prix de 2009) est redescendue, en 2009 (estimation), un peu au-dessus de son niveau moyen de la première moitié des années 2000 ;
- l'emploi a certes, *grosso modo*, suivi les fluctuations de l'activité mais il est resté globalement stable au cours de la période donnée, se situant entre 145.000 et 150.000 unités.

Production et emploi dans le secteur HORECA - 2000-2009(e)



Source : Belgostat (CN) - Calculs et estimations : IDD

LES PROMESSES DU SECTEUR : ELEMENTS D'ANALYSE ECONOMIQUE

Focalisons dans un premier temps la réflexion sur la promesse du secteur de créer 6.000 emplois.

Quelques ordres de grandeur permettent de mesurer les enjeux :

- si les 6.000 emplois supplémentaires promis possèdent les mêmes caractéristiques que l'emploi salarié existant, le coût brut de cette mesure pour le secteur sera (aux conditions

de 2009) de 156 millions, soit 54% des recettes nettes apportées par le passage de la TVA de 21 à 12% (dans la mesure où ce passage n'a pas eu d'effet notable sur les prix) ;

- si ces 156 millions engendrent un effet retour fiscal et social de 50%, l'Etat récupérerait 27% de sa mise initiale ;
- certes, si on suppose, toutes choses égales par ailleurs, que le "reste" est taxé et dépensé, on peut évaluer l'effet de retour total de la mesure à 146 millions, soit la moitié de la mise de départ ;
- si, en plus, toutes les personnes engagées étaient au chômage, on peut espérer récupérer environ 2/3 de la mise initiale ;
- en tout état de cause créer (seulement) la moitié des emplois promis ne permettrait pas, comme le pense le Ministre des finances (voir citation ci-dessus) de dire que « *le système est très rentable* ».

Mais l'estimation d'un effet retour d'environ 2/3 constitue une estimation haute :

- ce qui subsisterait comme moyens d'actions supplémentaires pour le secteur ne sera pas nécessairement dépensé (tout de suite) ni même taxé au taux habituels (par exemple si certains contribuables avaient des pertes passées) ;
- ce retour sera moindre si ces "nouveaux" emplois sont plus subsidiés que la moyenne existante (par exemple le secteur pourrait activer des emplois win-win ou se tourner vers les CPAS pour des Articles 60 ou 61, ce qui est assez plausible, sinon probable⁵) ;

NB : le secteur de l'HORECA a bénéficié, en 2008, de 45 millions de subventions à la production (dont la plus grande partie si pas la totalité est composée de subsides à l'emploi), contre 13 seulement en 2007.

- la probabilité que toutes les personnes engagées permettraient d'économiser 1.000 € d'allocations de chômage par mois (hypothèse pour l'estimation) ou d'allocations semblables est très faible.

On peut donc penser qu'un effet retour global de 50% serait un succès, à la condition qu'il y ait bien 6.000 emplois en plus des éventuelles créations d'emplois attribuables à la reprise économique.

Mais le secteur comme le Ministre des finances pensent que la création et/ou le blanchiment d'emplois permettront aussi de blanchir des activités. Certes, cela est possible, mais l'apport de recettes additionnelles nettes d'un blanchiment est relativement modeste dans la mesure où l'argent noir est de toute manière dépensé. Tenant compte de cela, il faudrait blanchir environ l'équivalent de 6% de l'activité HORECA attribuable aux ménages⁶ pour récupérer une centaine de millions.

Au total donc – il s'agit d'ordres de grandeur – la mesure serait neutre pour le budget de l'Etat à condition de créer les 6.000 emplois promis et de blanchir environ 8,5% de l'activité HORECA attribuable aux ménages, tout cela de manière additionnelle par rapport aux probables retombées positives de la reprise économique.

⁵ C'est ainsi qu'Yvan ROQUE, un des principaux fers de lance du secteur en matière de réduction des charges, « veut qu'on fasse travailler les chômeurs et les personnes émargeant au CPAS » (dépêche de l'agence Belga du 20 octobre 2009).

⁶ On a considéré ici les seules dépenses HORECA des ménages dans la mesure où les autres consommateurs sont mieux connus.